

# Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non».

## OBLIG INFLATION WORLD

Part H (EUR) : Code ISIN : FR0010248732

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

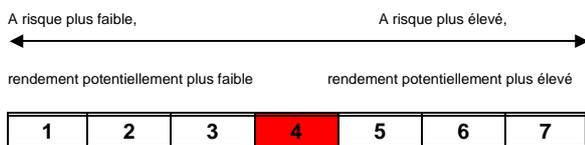
Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- } Le FCP Oblig Inflation World, de classification AMF « Obligations et autres titres de créance internationaux », a pour objectif de surperformer l'indice Barclays World Government Inflation-Linked All Maturities All Markets couvert contre le risque de change de la devise applicable à la classe de part, en réalisant une allocation active sur les principaux marchés internationaux d'obligations indexées sur l'inflation.
- } L'indicateur de référence du FCP, le Barclays World Government Inflation-Linked All Maturities All Markets hedgé en Euro, mesure la performance des principaux marchés développés d'obligations indexées sur l'inflation.
- } Le gérant effectue une gestion active et discrétionnaire :
  - § de l'allocation entre les pays composant l'univers d'investissement,
  - § du positionnement sur la courbe des taux réels et de la sensibilité globale du portefeuille aux variations de taux réels par rapport à son indice de référence,
  - § de positions à l'achat et à la vente sur les points morts d'inflation de l'univers d'investissement, ce qui permet de profiter de leur évolution relative (le point mort d'inflation de marché est égal à la différence entre le taux nominal d'une obligation et le taux réel d'une obligation indexées de même maturité et de même émetteur),
  - § du choix des titres obligataires et monétaires.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- } Le FCP peut être investi dans des obligations internationales indexées sur l'inflation de 0 à 100% de son actif.
- } Le FCP peut également intervenir de façon tactique sur le marché monétaire international dans une fourchette allant de 0 à 100%. Ces différents titres pourront être d'émetteurs publics ou privés de rating minimum BBB- pour le long terme et A-2 / P-2 pour le court terme.
- } Le FCP peut utiliser des produits dérivés dans un but d'exposition ou de couverture au risque de change, de taux ou d'inflation (notamment des swaps, des futures ou des dérivés de crédit).
- } Le risque de change sera couvert.
- } Les revenus des parts H (EUR) sont capitalisés.
- } La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum.
- } Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures, ou parvenant un jour non ouvré, sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du premier jour ouvré suivant.

### Profil de risque et de rendement



- } Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- } La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- } La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- } Le FCP est classé dans la catégorie 4. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations internationales indexées sur l'inflation .

## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

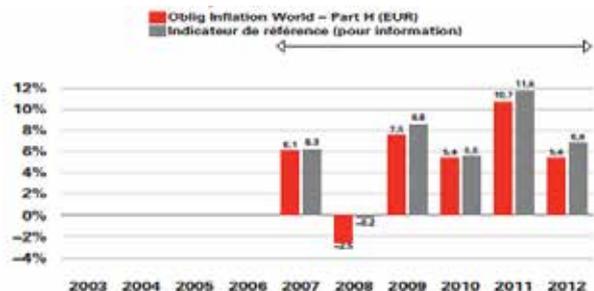
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le <b>maximum</b> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.90%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

} Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2013 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

} Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>

} Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



La flèche ci-dessus correspond à la période pendant laquelle l'indicateur de référence était différent. Les performances affichées antérieures à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

} Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

} Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.

} Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.

} Le FCP a été créé le 25 avril 2003.

} La part H (EUR) a été créée le 22 septembre 2006.

} Les performances passées ont été calculées en Euro.

} Pour plus de précision sur l'indicateur de référence, se reporter à la rubrique « objectifs et politique d'investissement ».

## Informations pratiques

} Dépositaire : Caceis Bank France

} Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

} Les documents d'information sont également disponibles en Allemand sur le site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/de](http://www.assetmanagement.hsbc.com/de).

} La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion

} Fiscalité : Parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est soumis au régime de la Directive Européenne 2003/48 CE du 3 Juin 2003 sur la fiscalité de l'épargne.

} Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)

} Les documents d'information sont également disponibles en Allemand sur le site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/de](http://www.assetmanagement.hsbc.com/de).

} La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

**Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

**HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.**

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 octobre 2013**